

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du 20 mars 2026

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune de Corbonod dûment convoqué le 16 mars 2026 s'est réuni en session ordinaire à 19h00 le vendredi 20 mars 2026.

<i>Etaient présents (14)</i>	Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Anne-Marie VANET, Eric BANNET, Elisabeth TRAVAIL, Christelle NOYES, Gaultier MILLIERET, Emilie FUENTES, Aristide BRUNET, Marie MACHEREY, Jean-Louis GENY, Agnès PUYRIGAUD, Patrick CHAPEL, Daniel COLLIN.			
<i>Absente ayant donné procuration (1)</i>	Cindy ROUTIER a donné pouvoir à Patrick CHAPEL			
<i>Secrétaire de séance</i>	Elisabeth TRAVAIL			
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 14	Absente : 1	Pouvoir : 1	Votants : 15

ORDRE DU JOUR :

1. Installation du Conseil Municipal
2. Election du maire
3. Fixation du nombre d'adjoints au maire
4. Election des adjoints.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026 :

N° délibération	Objet	Vote
2026-012	Fixation du nombre d'adjoints au maire – Fixation de quatre postes d'adjoints au maire –	Approuvé à l'unanimité

Installation du Conseil Municipal

La séance est ouverte sous la présidence du maire, M. Patrick CHAPEL qui procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal nouvellement élus (présents et absents) et les déclare installés dans leurs fonctions.

Désignation du secrétaire de séance

Mme Elisabeth TRAVAIL est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Election du maire

M. Jean-Louis GENY, le doyen des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection du maire.

Il rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Deux assesseurs sont désignés ; il s'agit de Mme Christelle NOYES et de Mme Marie MACHEREY.

Après avoir pris connaissance de la candidature de M. Damien GUICHON aux fonctions de maire, le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletins secrets.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

M. Damien GUICHON a obtenu 12 voix. Il est proclamé maire et est immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints au maire

Monsieur Damien GUICHON, maire nouvellement élu, prend la présidence de l'assemblée et rappelle qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire maximum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de quatre adjoints.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à quatre le nombre de postes d'adjoints au maire.

Election des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. L'ordre de présentation des candidats sur la liste élue détermine l'ordre d'inscription des adjoints au tableau.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la liste de candidats, procède à l'élection des adjoints à bulletins secrets.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants : 15

- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

La liste présentée par M. Régis MOLLEX a obtenu 14 voix.

- **1. M. Régis MOLLEX**
- **2. Mme Anne-Marie VANET**
- **3. M. Eric BANNET**
- **4. Mme Elisabeth TRAVAIL**

sont proclamés adjoints au maire et sont immédiatement installés.

Discours du maire

M. Damien GUICHON prend la parole pour remercier les électeurs qui lui ont accordé leur confiance, il félicite tous les nouveaux élus et rappelle qu'il s'engage à mettre en œuvre le programme porté par sa liste.

Tableau du Conseil Municipal

Le tableau du Conseil Municipal est établi suivant un ordre imposé par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-1.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat	Conseillers communautaires
1	Maire	M.	GUICHON Damien	15/03/2026	294	GUICHON Damien
2	Premier adjoint	M.	MOLLEX Régis	15/03/2026	294	
3	Deuxième adjoint	Mme	VANET Anne-Marie	15/03/2026	294	VANET Anne-Marie
4	Troisième adjoint	M.	BANNET Eric	15/03/2026	294	
5	Quatrième adjoint	Mme	TRAVAIL Elisabeth	15/03/2026	294	
6	Conseiller municipal	M.	GENY Jean-Louis	15/03/2026	294	
7	Conseiller municipal	Mme	PUYRIGAUD Agnès	15/03/2026	294	
8	Conseiller municipal	Mme	NOYES Christelle	15/03/2026	294	
9	Conseiller municipal	M.	BRUNET Aristide	15/03/2026	294	
10	Conseiller municipal	M	MILLIERET Gaultier	15/03/2026	294	
11	Conseiller municipal	Mme	FUENTES Emilie	15/03/2026	294	
12	Conseiller municipal	Mme	MACHEREY Marie	15/03/2026	294	
13	Conseiller municipal	M.	COLLIN Daniel	15/03/2026	227	
14	Conseiller municipal	M.	CHAPEL Patrick	15/03/2026	227	
15	Conseiller municipal	Mme	ROUTIER Cindy	15/03/2026	227	

Séance levée à 20 heures.

La secrétaire de séance

Le Maire

Damien GUICHON

